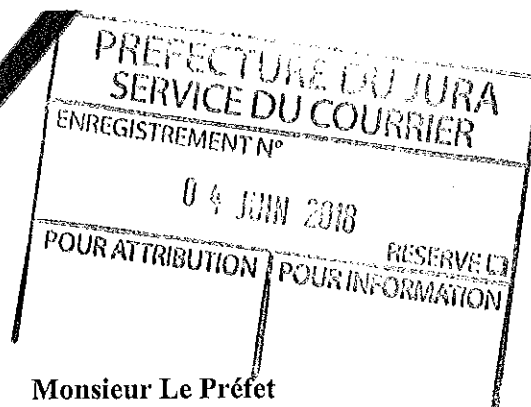


Jean-Louis MILLET  
Maire de Saint-Claude



Monsieur Le Préfet  
Préfecture du Jura  
8 rue de la Préfecture  
39000 Lons-le-Saunier

Dossier suivi par : Pascal THEVENOT  
Service Police Municipale  
Tél. : 03 84 45 62 29

Objet : Rapport sur l'emploi des caméras individuelles  
des agents de police municipale

Saint-Claude, le 22 mai 2018

Monsieur Le Préfet,

Le Décret n° 2016-1861 du 23 décembre 2016 a autorisé, à titre expérimental jusqu'au 3 juin 2018, les agents de police municipale à procéder à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions, dans les conditions prévues à l'article L. 241-1 du code de la sécurité intérieure.

L'article 10 du Décret visé, prévoit que dans les trois mois précédents la fin de l'expérimentation, un rapport sur l'emploi de ces caméras sera transmis au Ministre de l'Intérieur.

Veillez donc trouver ci-après le bilan de cette expérimentation concernant la police municipale de Saint-Claude :

- Mise en œuvre du dispositif :
  - 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Effectif :
  - 7 policiers municipaux
- Nombre d'enregistrements d'interventions :
  - 44 enregistrements en 2017,
  - 8 enregistrements en 2018.
- Nombre de transmissions d'enregistrements sur réquisition :
  - 7 enregistrements en 2017 (concernant un même individu).
  - 2 enregistrements en 2018 pour usage de l'arme par un Policier Municipale

Ville de Saint-Claude



Police Municipale

8, rue du Collège – 39200 Saint-Claude – Tél. 03 84 45 62 29 – Fax 03 84 33 69 04 – [www.saint-claude.fr](http://www.saint-claude.fr)  
Toute correspondance est à envoyer impersonnellement à l'adresse indiquée ci-dessus

Le retour de l'utilisation des caméras individuelles de la part des agents de police municipale est très positif. Le déclenchement des caméras apportent un apaisement dans le cadre de certaines interventions.

L'enregistrement des interventions est également perçu de manière positive par une majorité d'administrés.

Ces enregistrements ont également permis une totale transparence lors des faits d'usage de l'arme par un agent de Police Municipale le 24 mars 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes meilleures salutations.

**Jean-Louis MILLET**  
Maire de Saint-Claude



A large, stylized handwritten signature in black ink, extending from the right side of the seal towards the right edge of the page.